

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 27 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DDCT 161 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association « Réseau national des maisons des associations » et versement de la cotisation correspondante.

M. Christophe GIRARD, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris propose que la Ville de Paris adhère à l'association « Réseau national des maisons des associations » et verse à l'association la cotisation correspondante ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe Girard, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée, au nom de la Ville de Paris, à adhérer à l'association « Réseau national des maisons des associations » dont le siège social est situé 1018, Quartier du Grand Parc - 14200 Hérouville-Saint-Clair.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la cotisation de 2 350 euros à cette association, au titre de l'année 2017.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 011, nature 6281, rubrique 020, du budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO